

Pétition: Empêchons la criminalisation du mouvement kurde

Aujourd'hui, 33 Kurdes sont poursuivis par la justice belge sur base de la loi sur le terrorisme, à la demande de l'État turc. Ces personnes innocentes sont criminalisées en Belgique alors qu'elles mènent des activités politiques et démocratiques exclusivement pacifiques.

Après la victoire du militant Bahar Kimyongur, c'est une nouvelle tentative d'utiliser la loi anti-terroriste pour criminaliser des militants à la demande de la Turquie.

Nous ne pouvons pas accepter que la justice belge soit instrumentalisée pour servir des intérêts étrangers.

Les organisations de la société civile belges et européennes n'ont rien à gagner à un affaiblissement des droits démocratiques. Amnesty International et Human Rights Watch ont condamné à plusieurs reprises la répression turque contre diverses organisations, tant les syndicats que les activistes LGBT et les minorités culturelles kurde et arménienne. Ces normes turques ne peuvent devenir les nôtres.

Nous vous invitons dès lors à signer et à faire circuler la pétition suivante :

<https://www.change.org/p/kurdish-institute-stop-the-criminalisation-of-the-kurdish-movement>